

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 21 novembre 2022

Délibération n° CP-2022-1903

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mandat spécial accordé pour la délégation de Mmes les Vice-Présidentes Lucie Vacher, Zémorda Khelifi et Hélène Dromain à Montréal (Canada), du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 - Entretiens Jacques Cartier

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 novembre 2022

Secrétaire élu(e) : Jérôme Bub

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kimelfeld, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Pétiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kohlhaas, Mme Croizier (pouvoir à M. Charmot), M. Gascon (pouvoir à Mme Corsale), M. Kabalo (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Khelifi (pouvoir à Mme Brunel Vieira), Mme Nachury (pouvoir à M. Lassagne).

Commission permanente du 21 novembre 2022**Délibération n° CP-2022-1903**

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Mandat spécial accordé pour la délégation de Mmes les Vice-Présidentes Lucie Vacher, Zémorda Khelifi et Hélène Dromain à Montréal (Canada), du vendredi 25 novembre au vendredi 2 décembre 2022 - Entretiens Jacques Cartier

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

La Commission permanente,

Vu le rapport du 2 novembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2022-1270 du 26 septembre 2022, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les premiers Entretiens Jacques Cartier ont eu lieu à Lyon (France) en 1987. L'idée de leurs fondateurs était de rassembler les écosystèmes francophones scientifiques, académiques, culturels, économiques et politiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en France et du Québec. Les Entretiens Jacques Cartier ont ainsi permis de créer et de favoriser les échanges et les collaborations entre des régions qui n'avaient, jusqu'à cette date, que peu de relations de ce type.

La 34^{ème} édition des Entretiens Jacques Cartier se déroule du lundi 28 au mercredi 30 novembre 2022 à Montréal, Ottawa, Sherbrooke et Québec autour de 4 grands axes d'échanges :

- santé et science de la vie : forces et faiblesses : quelles sont les leçons à apprendre de la pandémie de la Covid-19 ?
- enjeux de l'innovation et des nouvelles technologies : comment composer avec les défis technologiques, légaux, éthiques et d'éducation publique ?
- enjeux économiques et écoresponsables : comment allier écoresponsabilité, innovation et économie ?
- culture et société : équité, diversité et inclusion (EDI) : quels objectifs et comment les atteindre ?

La délégation de la Métropole, invitée à cette nouvelle édition des Entretiens Jacques Cartier, est composée de mesdames les Vice-Présidentes Lucie Vacher, Zémorda Khelifi et Hélène Dromain. Elle s'étend du 26 novembre au 2 décembre 2022.

La Métropole et la Ville de Lyon participent à cet évènement dans une délégation conjointe. La délégation prendra part aux principaux évènements et temps forts des Entretiens Jacques Cartier et rencontrera des autorités locales, en particulier de la Ville de Montréal.

Les rendez-vous et visites sont organisés pour les membres de la délégation officielle autour des thématiques suivantes :

- nature en ville, biodiversité,
- transports, mobilités, réduction de la place de la voiture,
- projets d'urbanisme innovants,
- protection de l'enfance,
- tourisme responsable,
- équité et non-discrimination,
- transition écologique et sociale,

- démocratie participative,
- acteurs économiques montréalais travaillant sur l'impact environnemental ou social.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, la Commission permanente doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais, nécessités par l'exécution de ce mandat spécial, seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Accorde un mandat spécial à mesdames les Vice-Présidentes Lucie Vacher, Zémorda Khelifi et Hélène Dromain pour un déplacement à Montréal du 26 novembre au 2 décembre 2022 dans le cadre d'une délégation organisée conjointement avec la Ville de Lyon.

2° - Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P28O5708.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 22 novembre 2022

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221121-294971-DE-1-1 Date de télétransmission : 22 novembre 2022 Date de réception préfecture : 22 novembre 2022
